CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU

Le conseil s'est réuni en mairie le jeudi 17 décembre 2020 à 18h00 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 11 au 18 décembre 2020.

Délibérations ayant une incidence financière sur le budget primitif 2020

20-5-1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 15 octobre 2020

Vie associative

20-5-2 Téléthon – Subvention exceptionnelle
20-5-3 Articom – Subvention exceptionnelle
20-5-4 Mise en place d'un « market place » pour les commerçants de Bondues

Affaires Juridiques

20-5-5 Acquisition immeuble 18, rue César Loridan

Finances

20-5-6 Créances irrécouvrables
20-5-7 Remboursement de frais
20-5-8 Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n°3 - Exercice 2020

Année budgétaire 2021

Administration Générale

20-5-9 Commission d'accessibilité – Objet et composition
20-5-10 Règlement intérieur du Conseil Municipal - Modification

Ressources Humaines

20-5-11 Tableau indicatif des emplois communaux – Modification
20-5-12 CDG 59 - Médecin de prévention - Convention
20-5-13 Interm'aide – Convention de mise à disposition

Intercommunalité

20-5-14 Métropole Européenne de Lille – Rapport de la Chambre Régionale des Comptes
20-5-15 SIVOM Alliances Nord – Ouest – Rapport d'activités 2019
20-5-16 SIGAL – Subvention 2021 - Convention
20-5-17 Marchés publics d'assurances mutualisés – Groupement d'achat avec la MEL – Convention constitutive et passation des marchés

Affaires juridiques

20-5-18 Agence Inord - Adhésion
20-5-19 Cession à titre gratuit à la MEL parcelles BV 526 et 269 avenue du Coquinage

Culture

20-5-20 Musée de la Résistance – Conventionnement City Pass Lille Métropole

Enfance – Jeunesse – Action Sociale

20-5-21 Convention Territoriale Globale

Ecole

20-5-22 Contrat d'association des écoles privées – Renouvellement du calcul du forfait

Vie associative

20-5-23 Subventions 2021 aux associations bonduoises
20-5-24 Subventions supplémentaires 2021 – Conditions d'attribution
20-5-25 Résidence Drève du Château – Participation aux frais d'animation et de gestion – Convention
20-5-26 Football Club de Bondues – Subvention 2020 pour la mise en œuvre d'actions – Convention
20-5-27 Association Créatif – Subvention 2021 – Convention

Jeunesse

20-5-28 Garderies périscolaires – Convention d'objectifs avec le CJB Accueil
20-5-29 Garderies périscolaires – Convention d'objectifs avec le CJB Vacances
20-5-30 Versement de la subvention communale allouée au CJB Accueil
20-5-31 Versement de la subvention communale allouée au CJB Vacances

Finances

20-5-32 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021
20-5-33 Budget Primitif 2021

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. André HIBON, Mme Hélène ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Vincent DELANNOY (à Mme Annie HUS), M. Pierre DELZENNE (à M. Eric DESREUMAUX), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN)

Absente : Mme Nathalie HERBAUX

Délibération n°20-5-1- Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 15 octobre 2020

- ✓ M. A. Dhalluin est désigné comme secrétaire de la séance.
- ✓ **Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-2- Ve Associative - Téléthon – Subvention exceptionnelle

- ✓ Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, la ville de Bondues ne peut organiser comme à l'accoutumé des animations au profit de l'AFM Téléthon. Afin de contribuer à cette opération de solidarité annuelle envers les personnes atteintes de myopathie, il est proposé d'octroyer exceptionnellement à l'AFM Téléthon une subvention de 2 000€.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-3- Vie associative - Articom – Subvention exceptionnelle

- ✓ L'association ARTICOM propose à ses adhérents la possibilité de décorer leur façade à l'occasion des fêtes de fin d'année. Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et afin de contribuer à l'ambiance festive, il est proposé d'apporter le soutien de la ville à cette opération par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 15 600 € à l'association ARTICOM.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-4- Vie associative - Mise en place d'un « market place » pour les commerçants de Bondues

- ✓ Il s'agit de déployer une plateforme de « click and collect » : placedescommerçants-bondues.fr pour les commerçants, restaurateurs et artisans bonduois sur laquelle chacun disposerait d'une e-boutique pour présenter et vendre ses produits et communiquer avec ses clients.
  Il est proposé au conseil municipal que la commune prenne en charge
  - pour l'année 2020 : le développement de la plateforme et la création des e-boutiques
  - pour l'année 2021 : la maintenance technique, l'hébergement, l'animation, l'optimisation SEO (Search Engine Optimization) et la création des e-boutiques
  - à partir de l'année 2022 : la maintenance technique, l'hébergement et l'animation de la plateforme.

  Cette aide s'inscrit dans le plan municipal d'accompagnement du secteur économique durant cette période post-confinement
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-5- Affaires Juridiques - Acquisition immeuble 18 rue César Loridan

- ✓ Il s'agit de décider de l'acquisition de l'immeuble moyennant un prix fixé à 165 000 €.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstention de MM. D. Freté, N. Carlin, Mme L. Naessens).**

Délibération n°20-5-6- Finances - Créances irrécouvrables

- ✓ Il s'agit d'émettre un avis favorable à l'admission en non-valeur de titres que le comptable de la commune n'a pu recouvrer dont le montant total s'élève à 293.23 €.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-7- Finances - Remboursement de frais

- ✓ Il s'agit de rembourser des frais engagés par M. Descamps, directeur général des services pour des achats sur internet d'un montant de 367,63 €.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-8- Finances - Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n°3 - Exercice 2020

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstention de Mme L. Naessens).**

Délibération n°20-5-9- Administration Générale - Commission d'accessibilité – Objet et composition

- ✓ L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus d'une commission communale pour l'accessibilité. Au-delà de ces obligations légales, la municipalité souhaite élargir les objectifs de cette commission, notamment aux différents publics en situation de handicap et usagers en fauteuil roulant ou poussette et à l'aspect communication.
  Il est demandé de donner un avis favorable sur la composition de cette commission.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-10 - Administration Générale - Règlement intérieur du Conseil Municipal - Modification

- ✓ Suite à des observations formulées par M. le Préfet, il s'agit de valider les modifications proposées dans le règlement intérieur.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants. (abstention de M. A. HIBON et Mme H. Robert).**

Délibération n°20-5-11- Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois communaux – Modification

- ✓ Pour répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, il est indispensable d'adapter les effectifs et de modifier les grades en fonction des nouveaux cadres d'emplois.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants. (abstention de M. A. HIBON et Mme H. Robert).**

Délibération n°20-5-12- Ressources Humaines - CDG 59 - Médecin de prévention - Convention

- ✓ Il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion du Nord à compter du 1er janvier 2021.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-13- Ressources Humaines - Interm'aide – Convention de mise à disposition

- ✓ Il s'agit d'autoriser l'administration municipale, en cas de nécessité, à faire appel ponctuellement aux services de l'association Interm'aide.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-14- Intercommunalité - Métropole Européenne de Lille – Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

- ✓ **Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.**

Délibération n°20-5-15- Intercommunalité - SIVOM Alliances Nord – Ouest – Rapport d'activités 2019

- ✓ **Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport d'activités.**

Délibération n°20-5-16- Intercommunalité - SIGAL – Subvention 2021 - Convention

- ✓ Suite à la réalisation du parc économique de l'aérodrome sur la commune de Bondues, le SIGAL a souhaité demander à la ville, qui l'a accepté, qu'elle fasse bénéficier le syndicat, par subvention annuelle, du retour de taxe foncière correspondant à la réalisation de ce parc.
- ✓ Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention visant à accorder la subvention correspondante d'un montant de 33 467 € pour l'année 2021.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants. (abstention de Mme L. Naessens).**

Délibération n°20-5-17- Intercommunalité - Marchés publics d'assurances mutualisés – Groupement d'achat avec la MEL – Convention constitutive et passation des marchés

Il s'agit de participer au groupement de commandes initié par la MEL pour la mise en œuvre de marchés publics d'assurances mutualisé.

- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-18- Affaires Juridiques - Agence Inord - Adhésion

- ✓ Il est proposé d'adhérer à l'agence Inord chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-19- Affaires Juridiques - Cession à titre gratuit à la MEL parcelles BV 526 et 269 avenue du Coquinage

- ✓ La ville est propriétaire d'un terrain à usage de stationnement et de trottoir sis 2 avenue du Coquinage qui doit faire l'objet de travaux de réaménagement de voirie par la Métropole Européenne de Lille.
- ✓ Il s'agit de décider la cession de la parcelle à titre gratuit au profit de la MEL pour réaliser les travaux.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-20- Culture - Musée de la Résistance – Conventionnement City Pass Lille Métropole

- ✓ Il s'agit de renouveler le partenariat de la ville avec l'office de Tourisme de Lille et de fixer dans ce cadre un tarif préférentiel aux titulaires du City Pass qui est proposé à 4 €.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-21- Enfance – Jeunesse – Action Sociale - Convention Territoriale Globale

- ✓ Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, la commune a décidé, par délibération 12-9-07 du 27 décembre 2012, la signature d'un contrat d'objectifs et de cofinancement avec la CAF, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), renouvelé en 2016.
  Ce contrat étant arrivé à son terme, la CNAF déploie sur les territoires des conventions territoriales globales (CTG).
  Il est est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention territoriale globale et les conventions d'objectifs et de financement (COF) liées pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2022.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-22- Ecole - Contrat d'association des écoles privées – Renouvellement du calcul du forfait

- ✓ Par délibération N°19-4-13 du 12/12/2019, le montant du forfait accordé aux écoles privées dans le cadre de leur contrat d'association avec l'Etat a été fixé à
  - 908,18 € pour un enfant scolarisé en maternelle
  - 401,43 € pour un enfant scolarisé en primaire

  Au regard du chantier de rénovation du groupe scolaire Maxence Van der Meersch (juin 2019 à décembre 2020), et afin de ne pas intégrer au calcul du coût d'un élève les répercussions des dépenses de fonctionnement impactées par ledit chantier, il est proposé exceptionnellement de ne pas modifier le montant du forfait pour l'année scolaire 2020/2021.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-23- Vie associative - Subventions 2021 aux associations bonduoises

- ✓ Dans le cadre des dispositions budgétaires définies par l'Etat, il est demandé aux communes de présenter le tableau récapitulatif des subventions accordées chaque année aux associations. Il est proposé de le valider les subventions accordées pour l'année 2021.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstention de MM. D. Freté, N. Carlin, Mme L. Naessens).**

Délibération n°20-5-24- Vie associative - Subventions supplémentaires 2021 – Conditions d'attribution

- ✓ Dans le cadre du vote annuel des subventions aux associations, certaines d'entre elles bénéficient d'une subvention liée à une activité, un besoin exceptionnel ou spécifique. Il est proposé de les valider.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-25- Vie associative - Résidence Drève du Château – Participation aux frais d'animation et de gestion – Convention
Délibération n°20-5-26- Vie associative - Football Club de Bondues – Subvention 2020 pour la mise en œuvre d'actions – Convention
Délibération n°20-5-27- Vie associative - Association Créatif – Subvention 2021 – Convention

- ✓ Compte tenu de l'importance de la subvention accordée aux associations Résidence Drève du Château, Football Club de Bondues et Créatif, il convient de définir les modalités de leur attribution par une convention.
- ✓ **Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

Délibération n°20-5-28- Jeunesse - Garderies périscolaires – Convention d'objectifs avec le CJB Accueil
Délibération n°20-5-29- Jeunesse -Garderies périscolaires – Convention d'objectifs avec le CJB Vacances
Délibération n°20-5-30 - Jeunesse - Versement de la subvention communale allouée au CJB Accueil
Délibération n°20-5-31 Jeunesse - Versement de la subvention communale allouée au CJB Vacances

- ✓ Les garderies périscolaires et les centres de loisirs sont confiés au secteur associatif.
  La gestion de ces activités ont été définies dans des conventions signées par M. le Maire avec le CJB Accueil et le CJB Vacances. Ils convient de les actualiser et de subventionner le fonctionnement de ces associations.
- ✓ **Mme A. Desquenne ne prend pas part au vote.**
- ✓ **Les délibérations sont adoptées à l'unanimité des votants.**

Délibération n°20-5-32- Finances - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

- ✓ Il s'agit de décider les taux des taxes directes locales pour 2021.
- ✓ **La délibération est adoptée à la majorité des votants (vote contre de MM. D. Freté, N. Carlin, A. Hibon, Mme H. Robert et abstention de Mme L. Naessens).**

Délibération n°20-5-33- Finances - Budget Primitif 2021

- ✓ Le budget primitif 2021 est présenté aux conseillers municipaux et soumis à leur vote.
- ✓ **La délibération est adoptée à la majorité des votants (abstention de MM. D. Freté, N. Carlin, Mme L. Naessens, M. A. Hibon et Mme H. Robert).**

Patrick Delebarre
Maire de Bondues